Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BELGIQUE – 20% des produits alimentaires contaminés par des OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/11/2008, modifié le 18/03/2026

En décembre 2008, Test-Achats, une organisation de défense des consommateurs qui regroupe plus de 300 000 membres, a annoncé que sur 113 produits alimentaires (dont 35 étiquetés comme bio) qu'elle a testés au cours de l'année 2008, 22 contenaient des traces d'OGM, dont deux produits biologiques. En 2003, une enquête semblable n'avait détecté aucun OGM.
Douze produits contenaient du maïs ou du soja GM (autorisés dans l'UE) à un taux inférieur à 0,9 %, le taux légal d'étiquetage pour une contamination supposée « accidentelle ».
Sept produits contenaient des traces d'OGM (inférieures à 0,1%) non autorisés par l'Union européenne. La question de leur tolérance est l'enjeu d'âpres discussions au niveau européen. Le règlement 1829/2003 a introduit une disposition transitoire, applicable jusqu'au 18 avril 2007 uniquement, qui vise à tolérer la mise sur le marché des OGM non autorisés (jusqu'à 0,5%) si, d'une part, les instances scientifiques européennes avaient émis un avis favorable et, d'autre part, si les méthodes de détection relatives aux OGM en question sont accessibles au public. Interrogé par Inf'OGM, Test-Achats nous a précisé ne pas savoir quels OGM étaient concernés dans ces sept produits.
Deux produits bio étaient contaminés par des OGM autorisés. Test Achat précise dans son communiqué de presse [1], que « les produits [bio] enfreignaient la législation européenne au moment de l'analyse par Test-Achats ». Cependant, du fait de la nouvelle législation communautaire sur l'agriculture biologique, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, ces produits n'ont plus à être déclassés.
Enfin, un produit, de la marque Crackers Cribbits de Colruyt, contenait plus de 0,9% d'ingrédients d'origine transgénique et aurait dû être étiqueté comme contenant des OGM. De même, Test-Achat n'a pas pu nous dire si le produit a été déclassé et/ou si des poursuites judiciaires avaient été entreprises.
Les responsables de l'enquête concluent en pronostiquant que « les produits OGM ne resteront plus longtemps une rareté » sur le marché belge. Et Test-Achats de préciser que l'organisation « ne se positionne pas en opposition à toute avancée technologique. Mais une avancée n'est digne de ce nom que si elle apporte des effets positifs, connus et mesurables. En ce qui concerne les OGM en tout cas, certaines garanties doivent être maintenues : la liberté de choix du consommateur et celle de l'agriculteur qui opte pour l'un ou l'autre type d'agriculture, des évaluations en profondeur avant qu'un produit ne soit autorisé, etc. ».

[1] http://www.test-achats.be/securite-...

Adresse de cet article : https://infogm.org/belgique-20-des-produits-alimentaires-contamines-par-des-ogm/